

A.L.L. KIVIK INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 446.313 euros
Siège social : 133 B, rue de l'Université – 75007 Paris
801 201 765 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
EN DATE DU 9 MARS 2026

Le 9 mars 2026,

- **M. Alexei Chemenda**, né le 23 décembre 1990 à Boston (Etats-Unis d'Amérique), de nationalité française et demeurant 331 Bretano Way, Greenbrae, CA 94904 (Etats-Unis d'Amérique),

Président de la Société (le « **Président** »),

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Un exemplaire des statuts actuels de la Société ; et
- Un exemplaire du projet de statuts refondus de la Société.

A pris les décisions suivantes portant sur :

1. Transfert du siège social de la Société ;
2. Modification corrélative des statuts de la Société (les « **Statuts** ») ;
3. Refonte des Statuts ; et
4. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

*

PREMIÈRE DÉCISION

Transfert du siège social de la Société

Le Président,

Connaissance prise (i) des statuts actuels de la Société et (ii) du projet de statuts refondus de la Société,

Décide de transférer le siège social de la Société du 133 B, rue de l'Université – 75007 Paris au **128, rue La Boétie – 75008 Paris**, à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société

Le Président,

Connaissance prise (i) des statuts actuels de la Société et (ii) du projet de statuts refondus de la Société,

Décide de modifier l'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts de la Société, lequel serait désormais rédigé comme suit :

- Article 4 – SIEGE SOCIAL

« Le siège social est au : 128, rue La Boétie – 75008 Paris.

Il peut être transféré dans le même département par simple décision du Président de la Société qui est investi des pouvoirs nécessaires pour modifier en conséquence les statuts. Tout transfert dans un autre département devra être décidé par la collectivité des associés.»

TROISIÈME DÉCISION

Refonte des Statuts

Le Président,

Connaissance prise (i) des statuts actuels de la Société et (ii) du projet de statuts refondus de la Société,

Décide de procéder à une refonte intégrale des Statuts, et d'adopter ainsi article par article, puis dans son ensemble les nouveaux Statuts dont le texte figure en **Annexe 1**.

QUATRIÈME DECISION

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Le Président,

Confère tout pouvoir au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

*

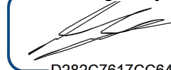
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé par le Président.

Le Président déclare expressément accepter la signature du présent procès-verbal par l'intermédiaire du système de signature électronique DocuSign.

Par voie électronique,

Le 9 mars 2026,

DocuSigned by:



D282C7617CC64E3...

M. Alexei Chemenda